



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Programmes

Question écrite n° 8045

Texte de la question

M Xavier Dugoin attire l'attention de M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire sur la prolifération, excessive a ses yeux, de dessins animés et feuilletons de fabrication japonaise. Outre que cette production lui paraît de médiocre qualité, tant sur le plan culturel qu'esthétique, elle a le grand tort de coloniser nos écrans, et par conséquent l'esprit de nos enfants, ce au détriment des réalisations françaises. Notre pays ne manque pourtant pas de créateurs en matière d'animation qui, tels Jean Image ou Paul Grimaut, ont su hisser celle-ci au rang d'un art. Ne serait-il pas possible d'aider, par des mesures appropriées, à la renaissance de l'animation française ? Il regrette par ailleurs que des pans entiers de notre tradition culturelle deviennent étrangers aux enfants français, victimes en l'occurrence d'une culture mielleuse et désincarnée, et lui demande s'il trouve normal et profitable qu'un écolier de cours moyen connaisse mieux Goldorak que le roi Dagobert. Il lui demande donc d'examiner, au besoin en collaboration avec son collègue de l'éducation nationale, les moyens de favoriser, si peu que ce soit, l'apprentissage de ces petits morceaux de mémoire française et de faire en sorte que d'une manière générale notre jeunesse ait comme modèle de véritables héros et non des androïdes bétifiants.

Texte de la réponse

Reponse. - Actuellement soixante-dix heures de programme pour la jeunesse sont diffusées par semaine sur les réseaux français, hors Canal Plus, dont quarante-cinq heures représentant des œuvres d'animation (six heures en 1984). La France et même l'Europe ne pourraient satisfaire une telle demande en raison des coûts de fabrication et des capacités nationales de production. Les coûts, même s'ils ont en ce moment une tendance à la stagnation, restent élevés (environ 4 millions de francs l'heure pour les productions à vocation internationale). L'inflation de la demande des chaînes ne s'est pas traduite par une augmentation proportionnelle des budgets alloués aux responsables des services jeunesse qui ne peuvent donc distraire qu'une partie très nettement insuffisante de leur enveloppe budgétaire pour aider à la mise en place et soutenir sur un long terme une industrie nationale. A titre indicatif, la part d'intervention des diffuseurs dans les plans de financement représente en moyenne 15 p 100 du budget total. Une production massive de dessins animés ne peut se concevoir que dans un cadre industriel, mais l'évolution d'un secteur à l'origine fortement artisanal doit être réalisée avec prudence pour éviter toute surchauffe ou interruption de la chaîne de fabrication. Dès 1982, conscient de l'enjeu culturel et des atouts très réels de la France dans ce domaine (un vivier de dessinateurs souvent issus de la bande dessinée, des auteurs et quelques réalisateurs de haut niveau), le ministre de la culture a développé une politique de soutien selon quatre axes principaux : une aide à la production en mettant en place un Compte de soutien aux industries de programme (Cosip) géré par le CNC et ouvert aux producteurs. Ce compte, par un mécanisme sélectif et automatique, a alloué depuis 1986 105 millions de francs aux œuvres d'animation. Le Gouvernement vient par ailleurs d'instituer une nouvelle forme d'aide destinée à accroître la production des émissions pour la jeunesse diffusées par les chaînes publiques. En 1989, 100 millions de francs ont été dégagés à cette fin dont une partie devrait bénéficier à la production d'animation. Dans le même temps les chaînes publiques ont été invitées à faire progresser les budgets consacrés à ces programmes ; une aide à la formation.

Des stages ont été organisés soit dans le cadre des entreprises et tout particulièrement pour celles faisant appel à de nouvelles technologies, soit en association avec le CFT Gobelins, organisme de formation dépendant de la chambre de commerce et d'industrie de Paris ; une aide à la promotion en soutenant par exemple le Festival d'Annecy et en ayant largement favorisé la création du marché international qui se tient à l'occasion de ce festival ; une aide, depuis 1985, au développement de systèmes de fabrication de dessins animés assistée par ordinateur afin de favoriser une production française dans le cadre de sociétés nationales telles que Pixibox, Label 35, Project Image. À ces actions principales il faut ajouter une politique soutenue d'aides aux pilotes afin de faciliter la recherche de partenaires ; la création d'un centre de la première œuvre ouvert aux jeunes auteurs ; la dotation de prix à des concours prenant en compte l'animation ; la participation financière du CNC dans le cadre d'accords entre la France et le Canada, etc. Les effets de ces actions commencent à se faire sentir : le volume de productions commandées par les chaînes et aidées par le Cosip est passé de soixante-neuf heures en 1986 à 98 heures en 1988. Des studios sont en phase de consolidation (France Animation, Pixibox, IDDH, Brizzi Films, La Fabrique). Des coproductions internationales, pratiquement inexistantes en 1981, commencent à se développer. Cette phase de développement reste cependant fragile. Elle dépendra essentiellement de la prise de conscience de l'intérêt culturel et industriel de ce secteur par les diffuseurs qui conduira à l'acceptation du paiement d'un juste prix pour les productions françaises. Cet effort national, soutenu par le Gouvernement, devrait permettre à la France d'occuper une position de leader dans le cadre du dessin animé européen.

Données clés

Auteur : [M. Dugoin Xavier](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8045

Rubrique : Télévision

Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 1989, page 202